



PRIX de RECHERCHE – 2019

RÈGLEMENT

I - BUT DU PRIX

La **Fondation Louis Bonduelle**, a pour objectif de promouvoir l'utilité publique des légumes en agissant durablement sur les comportements alimentaires. Elle souhaite notamment soutenir la Recherche sur les grands thèmes de la Nutrition et du Comportement alimentaire, en aidant des étudiants (médecins ou chercheurs) pendant la réalisation d'un travail de recherche.

La FONDATION LOUIS BONDUELLE appelle à candidature pour le

14^e Prix de Recherche Louis Bonduelle d'un montant de 10 000 €

II - PROFIL DE CANDIDATURE

Le prix de Recherche Louis Bonduelle s'adresse à de jeunes chercheurs menant un projet de recherche portant sur la **Nutrition** ou sur le **Comportement Alimentaire**, au sens le plus large. Ils peuvent appartenir aux disciplines suivantes : Nutrition, Psychologie, Sociologie, Médecine, Diététique, Pharmacie, Sciences, Agroalimentaire, Agronomie, Sciences Humaines. Le projet doit être original, inédit et mené exclusivement par le candidat.

Le prix s'adresse à des candidats :

- inscrits dans un établissement universitaire
- en cours de thèse de doctorat
- âgé de moins de 35 ans au 31 décembre 2018
- sans distinction de nationalité

III - SOUMISSION DES DOSSIERS ET DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION

Pour candidater, il est demandé de remplir le formulaire de candidature en ligne, accessible sur le site de la Fondation Louis Bonduelle :

<http://www.fondation-louisbonduelle.org/le-prix-de-recherche-louis-bonduelle/>

Remplir le formulaire nécessite :

- L'engagement du laboratoire d'accueil, signé par le responsable du laboratoire ;
- Le justificatif d'inscription dans l'établissement universitaire (carte étudiant ou certificat) ;
- La description du parcours du candidat;
- La description du travail de recherche (10 pages maximum).

Le formulaire de candidature devra être :

- dûment complété, seuls les dossiers complets seront présentés au jury ;
- exclusivement complété en ligne, les dossiers envoyés par courrier papier ne seront pas acceptés ;
- complété définitivement au plus tard le 7 novembre 2018 ;
- complété en français ou en anglais.

Chaque candidat engage sa responsabilité dans ce projet et la Fondation Louis Bonduelle ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication, réclamation, poursuite des autorités administratives ou action judiciaire formulée ou intentée par une tierce personne physique ou morale. Le candidat garantit la Fondation Louis Bonduelle contre tout recours éventuel d'un tiers en ce qui concerne l'originalité du projet présenté.

IV- COMPOSITION DU JURY

Il comprendra les membres suivants et statuera à la majorité :

- * Le Président de la FONDATION LOUIS BONDUELLE, de droit
- * Les Membres désignés par le Conseil d'Administration de la FONDATION LOUIS BONDUELLE

Aucune réclamation ne pourra être faite par quiconque. Le jury, qui statuera sans appel et sans obligation de rendre compte de ses débats, sera souverain pour toute question concernant ce Prix.

V - NATURE ET REMISE DU PRIX

Le prix est d'un montant de 10 000 €. Cette somme a pour but d'aider le lauréat à assurer une partie de ses besoins financiers personnels pendant la réalisation de ses travaux.

Le prix est destiné au lauréat en personne et ne doit pas être affecté au fonctionnement du laboratoire d'accueil.

Le prix offert ne peut donner lieu de la part du lauréat à aucune réclamation quant à son montant ou sa nature, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Le projet sélectionné ne pourra bénéficier du prix qu'une seule fois.

Le lauréat sera averti par courrier ou par e-mail. La remise du prix aura lieu au printemps 2019. Il sera décerné lors d'une manifestation publique au cours de laquelle le candidat évoquera le projet primé. Les résultats obtenus seront présentés à l'issue du travail, lors d'un colloque organisé par la Fondation Louis Bonduelle.

VI – CONTREPARTIES

En contreparties de l'attribution du prix, le lauréat s'engage à :

- Remercier la FONDATION LOUIS BONDUELLE de son aide financière dans toute manifestation et dans toute publication ultérieure où sera rapporté le travail primé.
- Autoriser la Fondation Louis Bonduelle à faire connaître les résultats de ses travaux, libres de tous droits, à un public plus large, notamment à travers son site Internet.
- Accepter à titre gracieux de présenter son projet et le résultat de sa recherche lors de quelques manifestations, notamment conférence de presse ou colloque scientifique.
- Autoriser la Fondation à utiliser à titre publicitaire son nom, prénom, adresse professionnelle, ainsi que sa voix ou sa photographie, sans restriction ni réserve et sans que cela confère au lauréat une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution du Prix.

VII - CAS D'ÉVÉNEMENT EXTÉRIEUR

La responsabilité des organisateurs, la FONDATION LOUIS BONDUELLE, ne saurait être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de force majeure, le Prix mais aussi les conditions d'organisation du Prix devaient être modifiés, reportés ou annulés.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

VIII – DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au droit français.

Le Président
Christophe Bonduelle

La Secrétaire Générale
Béatrice de Reynal